

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 11531
Numéro SIREN : 898 125 711
Nom ou dénomination : AB COLLECTION

Ce dépôt a été enregistré le 28/04/2022 sous le numéro de dépôt 56114



2205614401



REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
PROCÈS VERBAL DE DÉPÔT D'ACTES

Dénomination : AB COLLECTION

Numéro RCS : 898 125 711

Numéro Gestion : 2021B11531

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 16 HAM MICHEL ANGE
75016 PARIS

Numéro du Dépôt : 2022R056114 (2022 56144)

Date du Dépôt : 28/04/2022

- Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

Date de l'acte : 11/04/2022

Décision 1 : Nomination de directeur général

fait à Paris, le 28 avril 2022

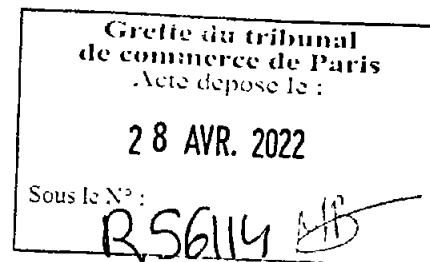
21311531

PG 1110912206

AB COLLECTION
S.A.S. au capital de 10 000 euros
Siège social : 16 Hameau Michel Ange -75016 PARIS
R.C.S. Paris 898 125 711

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 11 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt deux
Le 11 avril 2022
A 11 heures,



Les associés de la société AB COLLECTION, SAS au capital de 10.000 euros se sont réunis sur convocation du Président, faite par lettre remise en mains propres.

Monsieur Matthieu BASSOT, Président, préside la séance.

Le Président rappelle que les associés sont appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport établi par le Président,
- Nomination d'un Directeur général,
- Fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée générale :

1. La copie de la lettre de convocation remise en mains propres aux associés
2. Le rapport du Président,
3. Le projet du texte des résolutions

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée générale lui donne acte de cette déclaration. Il est ensuite donné lecture aux associés du rapport du Président.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, décide de nommer, en qualité de Directeur général et pour une durée indéterminée, **Madame Violaine ABEILLE** née BASSOT, le 4 mars 1965 à Neuilly sur Seine, de nationalité française, demeurant 33 Boulevard Murat – 75016 PARIS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Madame Violaine ABEILLE, Directeur général, disposera des mêmes pouvoirs que le Président, sous réserve des limitations qui seraient éventuellement fixées par une décision ultérieure. Elle disposera du pouvoir de représenter la Société à l'égard des tiers.

L'Assemblée générale décide que Madame Violaine ABEILLE ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de Directeur général. Toutefois, elle sera remboursée sur justificatifs, de ses frais de représentation et de déplacement engagés pour le compte de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

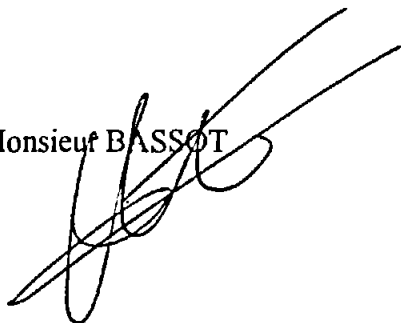
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les deux associés.

Monsieur BASSOT



Madame ABEILLE

